

# Commune de Rixensart

## Calendrier 2012 des collectes de déchets



**Fostplus**

Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC	2 - 16 - 30	13 - 27	12 - 26	7(sa) - 23	7 - 21	4 - 18	2 - 16 - 30	13 - 27	10 - 24	8 - 22	5 - 19	3 - 17 - 31
Papiers-cartons	23	20	19	16	14	11	9	6	3	1 <sup>er</sup> - 29	26	24
	Uniquement pour l'av. de Mérode, l'av. G. Marchal et la rue Boisaq, les dates des collectes des papiers-cartons sont les suivantes :											
Papiers-cartons	25	22	21	18	16	13	11	8	5	3-31	28	26
Ordures ménagères	Chaque semaine en fonction des zones décrites au verso (le lendemain si jour férié)											
Encombrants	2 fois par an en fonction des zones décrites au verso + enlèvements à la demande (voir au verso)											

Pour de plus amples renseignements sur les collectes de déchets, voir au verso.

### Remarques importantes :

- Les collectes commencent **dès 6 h du matin**. Prière de sortir vos déchets la veille **à partir de 20 h**.
- Placez-les à **un endroit bien visible** pour les collecteurs.
- **S'ils ne sont pas collectés**, contactez l'IBW au plus tard le lendemain. Tout appel parvenant après ce jour ne sera plus nécessairement pris en compte.
- En cas de travaux, déposez vos déchets **en début de chantier**.
- Les collectes peuvent ne pas être assurées si les voiries sont inaccessibles pour cause de verglas ou d'enneigement.

**Un problème concernant les collectes de déchets ou les bulles à verre ?**

Contactez l'IBW  
(Intercommunale du Brabant wallon).

**0800 49 057**  
valmat@ibw.be



### Horaires et adresse de votre parc à conteneurs

Colline du Glain 33, 1330 Rixensart (Genval), T 02 654 12 26

- **Horaire d'hiver (du 01.11 au 31.03)** : du lundi au samedi de 10 h à 17 h 15.
- **Horaire d'été (du 01.04 au 31.10)** : du lundi au vendredi de 11 h à 18 h 15.  
le samedi de 10 h à 17 h 15.
- **Jours de fermeture** : les dimanches, les jours fériés légaux,  
le **27.09.2012**, le **02.11.2012** et le **26.12.2012**.

### Maximum 2 m<sup>3</sup> par visite et 5 m<sup>3</sup> par mois !

Vous pouvez y déposer vos papiers-cartons, emballages PMC, bouteilles, flacons et bocaux en verre transparent, encombrants, déchets verts, inertes, métaux, piles, bouchons de liège, textiles, bois, équipements électriques et électroniques, déchets spéciaux des ménages, huiles et graisses de friteuses, huiles de moteurs, pneus, amiante-ciment et plâtres.

# Suivez le guide de tri des emballages papiers-cartons et verre

**Papiers-cartons**

Sacs en papier et boîtes en carton, journaux, revues, dépliants, livres, papier à lettre et pour imprimantes

**Interdit**

Papiers et cartons souillés ou gras, papier cellophane, papier et sachets en aluminium, papier peint

**Collecte en porte-à-porte\***

\*ou via le parc à conteneurs.

**Remarques**

- Enlevez le film plastique des publications
- Maximum 1 m<sup>3</sup>
- Ficelez vos piles de papiers ou mettez-les dans des caisses en carton, bien fermées de max. 15 kg.

**A jeter dans la poubelle classique**

**Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent**

Aucun autre objet en verre

**Verre incolore**

**Verre coloré**

**Interdit**

Verre résistant aux hautes températures (ex. plats allant au four, plaques en vitrocéramique), porcelaine et céramique, récipients en terre cuite, opaline et cristal, verre plat tel que vitres et miroirs, ampoules et tubes néon

**A déposer dans les bulles\***

\*ou via le parc à conteneurs.

**Remarques**

- Séparez le verre incolore du verre coloré
- Entièrement vide
- Ni couvercle ni bouchon

**A déposer au parc à conteneurs**

**Remarque**

Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre ! Les dépôts sauvages sont passibles de sanctions.



**Le logo Point Vert** sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.

**Le tri parfait, on y est presque.**  
[www.trionsmieux.be](http://www.trionsmieux.be)

# Suivez le guide de tri des emballages PMC

**Bouteilles et flacons en Plastique**

Aucun autre emballage ou objet en plastique

**Emballages Métalliques**

**Aussi :** aérosols alimentaires et cosmétiques, plats et barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques

**Cartons à boissons**

**Collecte en porte-à-porte\* dans le sac PMC**

\*ou via le parc à conteneurs.

**Remarques**

- Entièrement vide
- Volume maximum : 8 litres
- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC

**Interdit**

Tous les autres emballages et objets en plastique (pots, barquettes, sacs en plastique, films...), frigolite et papier aluminium

**A jeter dans la poubelle classique**

**Remarques**

- Les emballages qui ont contenu des substances toxiques ou corrosives sont interdits dans le sac bleu
- Les seringues sont à déposer au parc à conteneurs



# Commune de Rixensart

## Collectes des ordures ménagères

Chaque semaine selon les zones (voir tableau ci-dessous). **S'il s'agit d'un jour férié, la collecte a lieu le lendemain.**

## Collectes des déchets encombrants

2 fois par an en porte-à-porte (dates en fonction des zones ci-dessous).

Vous pouvez également appeler l'IBW (intercommunale du Brabant wallon) au n° gratuit 0800 49 057 pour prendre rendez-vous pour un enlèvement sur demande (uniquement, si vous êtes dans l'incapacité de vous rendre au parc à conteneurs). Les déchets devront être triés et sortis pour l'heure fixée.

Le prix de l'enlèvement est fixé à 5 € pour les 2 premiers m<sup>3</sup>. 1 m<sup>3</sup> supplémentaire pourra être évacué au prix de 5 € soit un maximum de 3 m<sup>3</sup> pour 10 €.

Les habitants devront être présents lors de l'enlèvement, afin d'effectuer le paiement comptant. En cas d'absence, de non-paiement ou de non-conformité des déchets, aucun enlèvement ne sera réalisé.



## Accepté à la collecte des encombrants

**Tout objet trop grand et/ou trop lourd pour entrer dans un sac poubelle!** Et qui reste dans des limites acceptables pour le collecteur :

volume total maximum : 2 m<sup>3</sup> - objets d'un poids inférieur à 50 kg et d'une taille inférieure à 2,1 m x 1,5 m

**Grands objets en plastique** (bassines, meubles, tables, chaises, gouttière en PVC, etc.)

**Grands objets en métal** (bassines, meubles, tables, chaises, vélos, etc.)

**Grands objets en bois** (meubles, portes, chaises, châssis, meubles en rotin, etc.) • Tapis, matelas, fauteuils, divans, etc.

**Verres plats** (miroirs, vitres, carreaux, etc.) (à bien emballer, pensez aux chargeurs !)

**Souches, troncs d'arbre et branchages** inférieurs à 3 m de long et bien ficelés en fagots.



## Refusé à la collecte des encombrants

Si vos déchets ne correspondent pas à la définition d'un encombrant, nous serons dans l'incapacité de les enlever. Vous serez contraints de les reprendre et de les orienter vers la filière appropriée. Inutile de mettre des déchets dans des sacs noirs ou dans tout autre sac non réglementaire. Les collectes d'encombrants ne sont pas des alternatives aux sacs poubelles payants. Mettez ces déchets dans vos sacs poubelles réglementaires et présentez-les lors des collectes d'ordures ménagères !

Vos encombrants sont mis en centre d'enfouissement technique (décharge). Respectez l'environnement en veillant à ne pas y mettre :

- des déchets qui peuvent être recyclés et/ou valorisés
- des déchets dangereux devant être traités de manière spécifique

TYPE DE DECHET REFUSE	COMMENT LES EVACUER ?	TRAITEMENT PREVU
Petits déchets entrant dans un sac poubelle	→ Sac poubelle d'ordures ménagères (collecte chaque semaine)	Incinération avec récupération d'énergie
PMC	→ Sac poubelle PMC bleu (collecte toutes les 2 semaines)	Recyclage
Papiers-cartons	→ Collecte toutes les 4 semaines	Recyclage
Bouteilles, flacons et bocaux en verre	→ Bulles à verre ou parcs à conteneurs	Recyclage
Equipements électriques et électroniques : lave-vaisselle, lave-linge, frigos, écrans, sèche-cheveux, rasoirs, GSM, mixers, ...	→ Commerçants ou parcs à conteneurs → Acceptés aussi aux enlèvements d'encombrants à la demande	Réemploi ou recyclage
Déchets verts : tontes de pelouse, feuilles, ...	→ Compostage et broyage à domicile → Parcs à conteneurs (si < 2 m <sup>3</sup> ) → Plate-forme de compostage de l'IBW à Basse-Wavre 010 84 53 93 (si > 2 m <sup>3</sup> )	Compostage
Déchets inertes : lavabos, cuvettes de wc, briquillons, briques, tuiles, carrelages, béton, ...	→ Parcs à conteneurs (si < 2 m <sup>3</sup> ) → Louer un conteneur (si > 2 m <sup>3</sup> )	Recyclage
Déchets spéciaux : peinture, pesticides, cirages, batteries de voitures, extincteurs, tubes néon, ...	→ Parcs à conteneurs	Traitements respectueux de l'environnement
Amiante-ciment (« Eternit ») : tôles ondulées, ardoises, tuyaux, ...	→ Parcs à conteneurs (dans sacs agréés achetés à la Commune) → Centres agréés (si grandes quantités, voir <a href="http://environnement.wallonie.be">http://environnement.wallonie.be</a> )	Mise en CET (décharge) spécifique
Pneus	→ Parcs à conteneurs (max 4 pneus par mois et par ménage) → Acceptés aussi aux enlèvements d'encombrants à la demande	Recyclage
Bonbonnes de gaz	→ Magasins ou stations-service	Valorisation

**Sont également exclus tous les déchets d'origine professionnelle et industrielle!**

## Collectes des sapins de Noël

Zone Genval 1, Zone Genval 2 et Zone Rosières : le 9 janvier 2012

Zone Rixensart 1, Zone Rixensart 2 et Zone Bourgeois : le 16 janvier 2012

Il s'agit de sapins de Noël. Ils doivent être dépourvus de leurs croix, clous et garnitures sous peine d'être refusés.

## Collectes des déchets verts

Les dates seront transmises ultérieurement dans le bulletin communal Rixensart Info.

## Collectes des petits déchets chimiques

La Commune organise cinq collectes par an : 28 janvier, 17 mars, 2 juin, 8 septembre et 17 novembre.

### Un véhicule stationne à 4 endroits dans la Commune :

Rixensart – Place de la Gare (de 8 h à 10 h). Bourgeois – Place Cardinal Mercier (de 10 h 15 à 12 h 15). Genval – Place Communale (de 12 h 30 à 14 h 30). Rosières – parking de l'église (de 14 h 45 à 16 h 45).

**Sont autorisés :** piles, peintures, vernis, colles, résines, thermomètres, aérosols, batteries, tubes d'éclairage, solvants, encres, radiographies, médicaments, cosmétiques, huiles et graisses de cuisine, extincteurs, produits d'entretien, engrais, produits photographiques.

### De quoi vous éviter la file au parc à conteneurs !

## Vos déchets n'ont pas été collectés ?

Pour toutes les collectes (sauf les petits déchets chimiques), si vous avez respecté les consignes et que vos déchets n'ont pas été collectés, contactez l'IBW (Intercommunale du Brabant wallon) :

Tél. gratuit : 0800 49 057

E-mail : [valmat@ibw.be](mailto:valmat@ibw.be)

Concernant les collectes des petits déchets chimiques, les renseignements sont disponibles au service éco-conseil de la Commune de Rixensart : 02 634 35 95

**Pour tout renseignement complémentaire sur la gestion des déchets**, visitez aussi le site internet de l'IBW : [www.ibw.be](http://www.ibw.be)

### Rixensart 1 : collecte des ordures ménagères le lundi et collectes des encombrants les 07/03 et 12/09.

Albertine (Avenue)  
Albertine (Petite avenue)  
Alexandre (Avenue)  
Anémones (Avenue des)  
Aubépines (Avenue des)  
Augette (Rue de l') – 1ère partie  
(entre la rue Albert 1er et la rue  
A Collin)  
Aurore (Avenue de l')  
Avenir (Avenue de l')  
Baudouin (Avenue)  
Beau Site (Place du)

Beau Site 1ère Avenue  
Beau Site 11ème Avenue  
Beau Site 13ème Avenue  
Beau Site 15ème Avenue  
Beau Site 17ème Avenue  
Beauchamp (Avenue de)  
Birstall (Promenade de)  
Bleuets (Rue des)  
Boisacq (Rue)  
Boulogne Billancourt (Avenue) –  
1ère partie (entre la rue des  
Bleuets et la rue Albert 1er)

Cerisiers (Avenue des)  
Château (Avenue du)  
Château (Drève du)  
Chevreuils (Sentier des)  
Churchill (Avenue W.)  
Clos Royal (Avenue du)  
Collin (Avenue A)  
Curé Gilbert (Avenue)  
Cyclone (Rue du)  
de Clermont-Tonnerre (Avenue)  
Ecoles (Rue des)  
Ecoles (Sentier des)

Eglise (Rue de l')  
Europe (Avenue de l')  
Ferme (Rue de la)  
Foch (Avenue Maréchal)  
Froidmont (Rue de)  
Gare (Place de la)  
Gare (Rue de la)  
Général Cordier (Avenue)  
Hermant (Avenue Jean)  
Hêtres (Drève des)  
Huens (Rue Aviateur)

Jean de Luxembourg (Avenue)  
Jefferys (Place)  
Joséphine Charlotte (Avenue)  
Léopold (Avenue)  
Léopold (Petite avenue)  
Limal (Rue de)  
Mare aux Loups (Clos de la)  
Marie-Christine (Avenue)  
Meunier (Chemin du)  
Millénaire (Place du)  
Monastère (Rue du)  
Paix (Avenue de la)

Paola (Avenue)  
Pélerin (Avenue du)  
Poperinge (Avenue de)  
Prince de Liège (Avenue)  
Québec (Avenue du)  
Reine Astrid (Avenue)  
Reine Elisabeth (Avenue)  
Reine Fabiola (Avenue)  
Résistance (Avenue de la)  
Résistance (Square de la)  
Rossignols (Sentier des)

Royale (Avenue)  
Terlinden (Avenue)  
Tilquin (Avenue M.)  
Touquet (Avenue du)  
Verte (Place)  
Vieille Taille (Place de)  
Vierge (Sentier de la)  
Winterberg (Avenue de)

### Rixensart 2 : collecte des ordures ménagères le mardi et collectes des encombrants les 08/03 et 13/09.

Acacias (Avenue des)  
Amélie (Avenue)  
Augette (Rue de l') – 2ème partie  
(de l'avenue Kennedy à la rue du  
Monastère)  
Azalées (Avenue des)  
Bel-Air (Avenue)  
Bois du Héron (Avenue du)  
Bois-là-Haut (Avenue du)  
Boulogne Billancourt (Avenue)

– 2ème partie (de la rue du  
Monastère à l'avenue Kennedy)  
Chapelle Robert (Sentier)  
Châtigneraie (Av de la)  
Croy (Rue Albert)  
de Grimberghes (Avenue Roger)  
de La Rochefoucauld (Av)  
de Merode (Avenue) – 2ème partie  
(entre le n°24 et l'avenue Kennedy)  
de Montalembert (Avenue)

Deceuster (Rue Denis)  
Dereume (Rue Edouard)  
Docteur Robert (Sentier)  
Dubost (Avenue du B.)  
Etourneaux (Avenue des)  
Félix (Avenue)  
Fleurs (Rue des)  
Fond de la Vigne (Rue du)  
Françoise (Avenue)  
Glain (Colline du) + sentier

Grande Bruyère (Rue de la)  
Hautfenne (Rue Adelin)  
Hauts Tailis (Avenue des)  
Institut (Rue de l')  
Jacqueline (Avenue)  
Jeanne (Avenue)  
Kennedy (Avenue J.)  
Legrand (Avenue)  
Lilas (Rue des)  
Limalsart (Rue de)

Marchal (Avenue G.)  
Marie-Henriette (Avenue)  
Marie-Jean (Avenue)  
Marie-José (Avenue)  
Merode (Avenue de)  
1ère partie (de la rue Boisacq au  
Bld Kennedy)  
Monseigneur (Avenue)  
Naessens de Loncin (Av Général)  
Nicodème (Avenue Paul)

Pâquerettes (Avenue des)  
Patch (Rue du)  
Plagniau (Rue du)  
Ramiers (Avenue des)  
Renard (Avenue André)  
Ripont (Avenue de)  
Rond-Point (Avenue du)  
Rosevelt (Avenue Fr.)  
Rose France (Avenue)  
Roseraie (Avenue de la)

Sapins (Drève des)  
Sept Bonniers (Avenue des)  
Sorbiers (Avenue des)  
Source (Chemin de la)  
Suzanne (Avenue)  
Thérèse (Avenue)  
Tourterelles (Avenue des)  
Villefranche (Avenue de)  
Yvan (Avenue)

### Bourgeois et Rosières : collecte des ordures ménagères le mercredi et collectes des encombrants les 09/03 et 14/09.

Aldo Moro (Avenue)  
Allende (Av Salvadore)  
Augette (Rue de l') – 3ème partie  
(entre la rue de Messe et l'avenue  
Kennedy)  
Bailliois (rue du)  
Bassette (Rue de la)  
Bazar (Rue du)  
Bazar (Sentier du)  
Belloy (Chemin du)  
Beumer (Rue Dyna)  
Bois d'Ywiers (Sentier du)  
Bois Moue (Sentier du)

Cailloix (Rue des)  
Cardinal Mercier (Place)  
Chapelle (Rue de la)  
Clos de la Brise  
Clos de l'Enfant des Etoiles  
Clos du Champ de Bourgeois  
Demanet (Chemin)  
Denis (Sentier)  
Deux Fermes (Chemin des)  
(Rosières)  
Fond Jean Rosy (Avenue du)  
Fontaine (Rue de la) (Genval)  
Grenadiers (Avenue des)

Haute (Rue)  
Jean XXIII (Avenue)  
Lambermont (Rue)  
Lasne (Chaussée de)  
Manteline (Rue de la) (Genval)  
Merode (Avenue de) – 2ème partie  
et la rue Haute  
Messe (Rue de)  
Moulin (Rue du)  
Nivelles (Rue de)  
Reine (Rue de la)  
Renipont (Rue de) (Genval)

Réservoir (Rue du)  
Révérend Père Pire (Avenue)  
Roi (Rue du)  
St Roch (Rue)  
Taillette (Rue de la)  
Tram (Quai du)  
Wavre (Chaussée de)  
  
Ardelle (Place)  
Bergères (Rue des)  
Bierges (Rue de)  
Bois de Broux (Rue du)

Bois du Bosquet (Rue)  
Brasseries (Rue des)  
Carrière (Chemin de la)  
Cense (Avenue de la Petite)  
Chapelle aux Prés (Rue de la)  
Chariots (Rue des)  
Curé (Rue du)  
Eglise St. André (Rue de l')  
Englebert (Avenue)  
Ferme du Plagniau (Rue de la)  
Fory (Drève du)  
Fory (Rue du)

Genval (Rue de)  
Grand Cortil (Rue du)  
Jolie (Rue)  
Kwakenbienne (Rue)  
La Hulpe (Rue de)  
Malaise (Rue de)  
Montagne (Rue de la)  
Vieux Moulin (Rue du)  
Nouvelle (Avenue)  
Panorama (Rue du)  
Panorama (Sentier du)  
Prince (Chemin du)

Privée (Avenue)  
Procession (Rue de la)  
Ransbienne (Avenue de la)  
Rosier Bois (Rue)  
Sapinière (Avenue de la)  
Striquet (Rue du)  
Templiers (Rue des)  
Tombeek (Rue de)  
Van Beethoven (Avenue)

### Genval 1 : collecte des ordures ménagères le jeudi et collectes des encombrants les 05/03 et 10/09.

(partie haute)  
Albert 1er (Avenue) – 1ère partie  
(de la rue de la Bruyère au Vieux  
chemin de l'Helpe)  
Alouettes (Champ des)  
Bocage (Clos du)  
Bois des Mayeurs  
Bois Pirard  
Bonne Fontaine (Avenue)  
Bosquet (Avenue du)

Bruyère (Rue de la)  
Buissons (Clos des)  
Centre (Avenue du)  
Chêne à la Croix  
Combattants (Av des) – 1ère partie  
(de la Petite rue du Vallon à la  
Place Communale)  
Communale (Place)  
Couvent (Rue du)  
Cygne (Champ du)

Dehan (Rue)  
Déportés (Rue des)  
Domvart (Clos)  
Elsenborn (Avenue d')  
Fond Tasnier  
Fontaine (Rue de la)  
Fontaine au Chêne  
Fontaine Fonteny  
Gevaert (Avenue) - 1ère partie  
(de la rue du Tilleul à la Place

Communale)  
Gros Tienne (Rue du)  
Helpe (Vieux chemin de l') : de  
la rue de la Bruyère à l'avenue  
Albert 1er  
Hulet (Avenue)  
La Closière  
Mahiermont (Petite rue)  
Mahiermont (Rue du)  
Manteline (Rue de la) (de la Place

communale à la rue de Renipont)  
Mascau (Rue)  
Mazerine (Clos de la)  
Montegnie (Rue Colonel)  
Ohain (Route d')  
Pachis à la Croix  
Parc du Centenaire 1ère Av.  
Parc du Centenaire 11ème Av.  
Parc du Centenaire 13ème Av.  
Parc du Centenaire 15ème Av.

Parc du Centenaire 17ème Av.  
Pergola (Clos de la)  
Petrales (Champ des)  
Poplis (Clos des)  
Primevères (Square des)  
Ste-Anne (Chemin)  
Ste-Anne (Clos)  
Steyaert (Avenue)  
Stouffs (Rue JB)  
Tilleul (Rue du)

Tombees (Rue des)  
Trois Sources (Avenue des)  
Val de la Rivière  
Val Fleuri (Drève du)  
Vallon (Petite rue du)  
Vallon (Rue du) : de la Petite  
Rue du Vallon à la Rue  
des Déportés  
Vandercam (Rue J.B.)  
Volontaires (Rue des)

### Genval 2 : collecte des ordures ménagères le vendredi et collectes des encombrants les 06/03 et 11/09.

Albert 1er (Avenue) 2ème partie  
du Vieux chemin de l'Helpe à la  
rue de Rixensart)  
Beau Rivage (Avenue)  
Becquevort (Place R.)  
Bel Horizon (Avenue)  
Belle Vue (Rue de)  
Biche (Avenue de la)

Bois (champ du petit)  
Bois du Mayeur (sentier)  
Bon Air (Avenue)  
Cense du Sart (clos)  
Cerf (Rue du)  
Champ l'Abbé (Rue du)  
Champ du Petit Bois (rue)  
Combattants (Avenue des) – 2ème

partie (de la Petite rue du Vallon à  
la rue de la Station)  
Cormiers (Avenue des)  
Desmet (Rue Joseph)  
Eaux Vives (Avenue des)  
Erables (Avenue des)  
Faisanderie (Avenue de la)  
Genêts (Avenue des)

Gevaert (Avenue) – 2ème partie  
de la rue du Tilleul à la rue de la  
Station)  
Helpe (Vieux chemin de l') : de  
l'avenue Albert 1er à la rue du Cerf  
Hoover (Avenue H.)  
Hubart (Place)  
Joli Mai (Avenue du)

Lac (Avenue du)  
Lannoye (Rue A.)  
Lilas Blancs (Clos des)  
Lisière (Clos de la)  
Magnolias (Drève des)  
Martyrs (Place des)  
Merisiers (Avenue des)  
Neugis (Avenue des)

Normande (Avenue)  
Quatre Vents (Clos des)  
Rixensart (Rue de)  
Rosières (Rue de)  
Sablière (Rue de la)  
Salmon (Rue)  
Sartage (Avenue du)  
Sentier 42

Sentier 45  
Station (Rue de la)  
Tasnière (Rue de la)  
Théâtre (Avenue du)  
Vallon (Rue du) : de la Petite  
Rue du Vallon à la Rue  
de la Station  
Val Saint-Pierre (Drève du)